



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA

Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS

Excusée : Mme FORBIN

PV du 17 mars 2026

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

DEROGATIONS – SAISON 2025/2026 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 16 et 17 mai 2026, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.



CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- Championnat ou coupe
- Catégorie
- Division et poule
- Numéro du match
- Date

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs**.

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et à 8 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier. (Compétition, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).

Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).



ATTENTION

Forfaits avisés ou non, intervenant sur les 3 dernières rencontres de championnat : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs) sur les 3 dernières rencontres : amende de 500.00 € pour toutes les catégories et niveaux de compétitions, sauf +45 ans, +55 ans et critères féminins.

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Arrêté Municipal de la Mairie de VILLABE

Fermeture du complexe du Bras de Fer (terrain en herbe) du 23 septembre 2025 au 31 mai 2026 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de VIGNEUX

Fermeture des structures sportives les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de GIF-SUR-YVETTE

- Les complexes sportifs de Courcelle et de Moulon seront fermés chaque année :
 - la deuxième semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.
- Les installations sportives du Centre, du Parc des sports Michel Pelchat et des Goussons seront fermées chaque année :
 - la première semaine des vacances d'automne, de février et de printemps,
 - les week-ends des vacances scolaires, excepté le premier samedi des vacances.

Arrêté Municipal de la Mairie de MONTLHERY

Fermeture du stade Paul Desgouillons le jeudi 16 avril 2026.

Arrêté Municipal de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART

Fermeture du stade Alain Mimoun du 27 mars au 28 mars 2026 à 19h00.



COUPES

TIRAGE le 17 mars 2026 à 18h30
Au District - Institut Gaston Villadier

EN PRESENCE CD : M. FORNARELLI

CLUBS PRESENTS : BALLANCOURT FC, COURCOURONNES FC, FLEURY FC 91, MNVDB FC, MORANGIS CHILLY FC, PALAISEAU US, ST MICHEL FC 91.

¼ de finale

- Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16 à jouer le **05/04/2026 (date butoir 15/04/2026)**
- U14, Seniors féminines à 11 (Exempts : TROIS VALLEES FC et ATHIS-MONS USO), Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8 à jouer le **04/04/2026 (date butoir 08/04/2026)**

½ finale

- Seniors Essonne et District, CDM, Vétérans, 45 ans, 55 ans, U18, U16 à jouer le **26/04/2026**
- U14, Seniors féminines à 11, Seniors féminines à 8, U18 F à 8 et U15 F à 8 à jouer le **18/04/2026**

Défraiement des arbitres

Pour les matchs de Coupe de l'Essonne, lorsqu'il y a trois arbitres officiels désignés, l'imputation des frais d'arbitrage se répartit de la façon suivante :

- Les frais d'arbitrage pour l'arbitre central et l'assistant 1 sont à la charge du club recevant
- Les frais d'arbitrage pour l'assistant 2 sont à la charge du club visiteur

RAPPEL IMPORTANT

En Coupe, les frais d'arbitrage seront débités sur le compte club. Aucun club ne doit payer directement l'arbitre.

Calendrier prévisionnel des prochains tours des Coupes :

	1/4	1/2	Finales
Seniors Essonne	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Seniors District	05/04/2026	26/04/2026	20/05/2026 à FLEURY
Vétérans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY

+ 45 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
+ 55 ans	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
CDM	05/04/2026	26/04/2026	31/05/2026 à LARDY
U18	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY
U16	05/04/2026	26/04/2026	30/05/2026 à MASSY
U14	04/04/2026	18/04/2026	30/05/2026 à MASSY
Seniors F à 11	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
Seniors F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
U18 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX
U15 F à 8	04/04/2026	18/04/2026	02/05/2026 à VIGNEUX

Rencontres : 1/4 de finale

Séniors Essonne :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MASSY 91 FC 1	FLEURY 91 FC 2
2	ULIS CO 1	COURCOURONNES FC 1
3	VAL YERRES CROSNE 1	STE GENEVIEVE FC 2
4	ST MICHEL 91 FC 1	BRETIGNY FCS 2

Séniors District :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BREUILLET FC 2	SOISY SUR SEINE AS 1
2	DOURDAN SPORTS 2	FLEURY 91 FC 3
3	STE GENEVIEVE FC 4	PAYS LIMOURS ENT 2
4	SAVIGNY FOOT CO 2	PORT RIS ORANGIS 1

CDM :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BALLANCOURT FC	GRIGNY FOOT 91
2	PAYS LIMOURS ENT	ST CHERON ES
3	VILLABE ETS	VAL YERRES CROSNE
4	LONGJUMEAU FC	DOURDAN SPORTS



Vétérans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	BREUILLET FC	EVRY FC 2
2	ST GERMAIN LES ARPAJON	MASSY 91 FC
3	ST GERMAIN SAINTRY	BENFICA YERRES
4	MNVDB FC	VERRIERES LE BUISSON

+45 ans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MNVDB FC ou SUD ESSONNE	WISSOUS FC
2	MORANGIS CHILLY FC	FLEURY 91 FC
3	ST MICHEL 91 FC	VILLABE ETS
4	JANVILLE LARDY ASL	ATHIS MONS USO

+55 ans :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	EPINAY SUR ORGE SC	VILLABE ETS
2	FLEURY 91 FC	SO VERTOIS
3	RIS ORANGIS US	MORANGIS CHILLY FC
4	MNVDB FC	VAL YERRES CROSNE

U18 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	GRIGNY FOOT 91	DOURDAN SPORTS
2	EVRY FC	BRUNOY FC
3	BRETIGNY FCS	VAL YERRES CROSNE
4	RIS ORANGIS US	MENNECY CS

U16 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	FLEURY 91 FC	PAYS LIMOURS ENT
2	VIRY CHATILLON ES	BRETIGNY FCS 2
3	LINAS MONTLHERY ESA	ULIS CO
4	EVRY FC	GRIGNY FOOT 91

U14 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	STE GENEVIEVE FC	PALAISEAU US
2	ST MICHEL 91 FC	VAL YERRES CROSNE
3	EVRY FC	BRETIGNY FCS
4	MASSY 91 FC	MORANGIS CHILLY FC

Séniors F à 11 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	ATHIS MONS USO	Exempt 1
2	ST MICHEL FC 91	EVRY FC
3	TROIS VALLEES FC	Exempt 2
4	BOISSY FC 91	FLEURY FC 2



Séniors F à 8 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	SACLAS MEREVILLE US	DOURDAN SPORTS
2	ETAMPES FC 2	PORT ST MICHEL
3	BALLANCOURT FC	STE GENEVIEVE FC
4	TROIS VALLEES FC 2	VIGNEUX FCO

U18 F à 8 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	VIGNEUX FCO	VILLABE ETS
2	ORSAY BURES FC	LONGJUMEAU FC
3	MILLY GATINAIS FC	TROIS VALLEES FC
4	MAROLLES US FC	SACLAS MEREVILLE US

U15 F à 8 :

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	MONTGERON ES	ATHIS MONS USO 2
2	MILLY GATINAIS ou ETAMPES FC 2	BOUSSY QUINCY FC
3	ST MICHEL 91 FC	BONDOUFLE AMC
4	VIGNEUX FCO	STE GENEVIEVE FC 2 ou MNVDB FC

Rencontres : 1/2 finale (pour toutes les catégories)

Match N°	Club Recevant	Club Visiteur
1	Vainqueur Match N° 2	Vainqueur Match N° 4
2	Vainqueur Match N° 3	Vainqueur Match N° 1

CALENDRIERS

Seniors

Courriel de ST MICHEL FC 91 en date du 14 mars 2026
nous informant du forfait général de sa troisième équipe Seniors évoluant en D5/A.
Amende réglementaire pour forfait général.

U18

Courriel de SOISY SUR SEINE AS en date du 16 mars 2026
nous informant du forfait général de son équipe U18 évoluant en D2/B.
Amende réglementaire pour forfait général.

COUPE ESSONNE FEMININE

U15 F à 8

Match n° 55487256 remis du 7 mars 2026

MILLY GATINAIS FC 1 / ETAMPES FC 2

Reprise du dossier.

Courriel de MILLY GATINAIS FC.



La rencontre n'a pas eu lieu, aucune équipe ne s'est déplacée, bien que la rencontre soit restée programmée sur le site du District.

La Commission dit match perdu par forfait aux deux équipes.

Amende réglementaire à MILLY GATINAIS FC et ETAMPES FC.

FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 14 MARS 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 24 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 54928044 * TROIS VALLEES FC 2 / STE GENEVIEVE FC 1 * Seniors F à 8

Match n° 55445188 * LINAS MONTLHERY ESA 2 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * U15 F à 8 - phase 2 * Poule B

U15 F à 8 - Phase 2 * Poule B

Match n° 55445185 * MNVDB FC 1 / ETAMPES FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 mars 2026.

Match n° 55445187 * AIGLE FERTOISE 1 / ATHIS-MONS USO 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

Seniors F à 8

Match n° 54928044 du 14 mars 2026

TROIS VALLEES FC 2 / STE GENEVIEVE FC 1

Demande de TROIS VALLEES FC de changement d'horaire via Footclubs, le 10 mars 2026 pour jouer le 28 avril 2026.

Accord des deux clubs.

Refus de la Commission.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

Amende réglementaire à TROIS VALLEES FC pour demande tardive.

Match n° 54928047 du 14 mars 2026

BOUSSY-QUINCY FC 1 / SACLAS MEREVILLE US 1

Courriel de SACLAS MEREVILLE US en date du 12 mars 2026 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait (avisé) de l'équipe de SACLAS MEREVILLE US 1.



U15 F à 8 - Phase 2

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ATHIS-MONS USO 2 / PALAISEAU US 1 * Poule B du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

ST GERMAIN LES ARPAJON 1 / MNVDB FC 1 * Poule B du 21 mars 2026

Demande de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Courriel de ST GERMAIN LES ARPAJON.

Accord de la Commission pour jouer à 15h30, au vu du motif invoqué (critérium U12).

COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

Match n° 55587614 du 5 avril 2026

MASSY 91 FC 1 / FLEURY 91 FC 2 * Essonne

En raison d'un match de championnat R3 pour MASSY 91 FC, la Commission programme la rencontre le mercredi 1^{er} avril 2028 à 20h30, sous réserve de l'éclairage.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 15 MARS 2026

D4/B

Match n° 53713336 * GRIGNY FOOTBALL 91 3 / TROIS VALLEES FC 2

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 mars 2026.

Match n° 53713339 * RIS ORANGIS US 2 / VIGNEUX FCO 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D5/A

Match n° 53713336 * BOUSSY-QUINCY FC 2 / SO VERTOIS 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC pour feuille de match incomplète (manque le verso de la feuille de match).

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 mars 2026.



TI 72h du 15 mars 2026 à jouer le 26 avril 2026 à 16h00

JEUNESSE ETAMPOISE 1 / IGNY AFC 3 * D2/B

Matches à jouer le 5 avril 2026

BENFICA YERRES 1 / VILLABE ETS 1 * D5/A remis du 8 mars 2026

VERT LE GRAND US 1 / ETAMPES FC 2 * D5/C remis du 18 janvier 2026

MAROLLES US FC 1 / EVRY COURCOURONNES 2 * D5/C remis du 22 février 2026

Demandes de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / PAYS LIMOURS ENT 1 * D1 du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / ULIS CO 2 * D2/A du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Jean Miaud N°2 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 2 / GRIGNY FOOTBALL 91 3 * D4/B du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 16h00.

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

JANVILLE LARDY ASL 2 / SO VERTOIS 1 * D5/A du 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer le 26 mars 2026 à 20h00, sous réserve de l'éclairage.

Match n° 53711868 remis au 8 mars 2026

LISSOIS FC 1 / EVRY FC 2 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat de la rencontre :

LISSOIS FC 1 : 1 but

EVRY FC 2 : 3 buts

Match n° 53673393 du 15 mars 2026

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIRY CHATILLON ES 1 * D1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de VIRY CHATILLON ES 1.

Amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES.

Frais d'arbitrage (3) à la charge de VIRY CHATILLON ES (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53714747 du 15 mars 2026

SUD ESSONNE 2 / ST MICHEL FC 91 3 * D5/B

Lecture FMI.

Courriel de ST MICHEL FC 91.

Courriel de SUD ESSONNE.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de ST MICHEL FC 91 3.



Amende réglementaire à ST MICHEL FC 91.

Frais d'arbitrage (1) à la charge de ST MICHEL FC 91 (art. 17.1 du RSG du DEF).

Match n° 53715501 du 22 mars 2026

ORSAY BURES FC 3 / MNVDB FC 3 * D5/C

Demande d'ORSAY BURES FC de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 15h00 au stade Municipal N°1 à ORSAY (terrain en herbe).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 17h00 sur le terrain synthétique.

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 5 / BALLANCOURT FC 5 * D1 du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

Match n° 53716837 du 22 mars 2026

OLLAINVILLE AS 5 / BOISSY FC 91 5 * D2

Demande d'OLLAINVILLE AS de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure. (Plusieurs rencontres à la même heure).

COUPE ESSONNE U14

Match n° 55487224 du 18 février 2026

LINAS MONTLHERY ESA 1 / PALAISEAU US 1

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 5 mars 2026 ayant dit match perdu à l'équipe de LINAS MONTLHERY ESA 1.

L'équipe de PALAISEAU US 1 est qualifiée pour le prochain tour.

Match n° 55487221 du 21 février 2026

STE GENEVIEVE FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1

Reprise du dossier.

Courriel d'EPINAY SUR ORGE SC.

La Commission prend note de la composition de l'équipe d'EPINAY SUR ORGE SC 1.

Match n° 5587405 du 4 avril 2026

MASSY 91 FC 1 / MORANGIS CHILLY FC 1

En raison d'un match de championnat R2 pour MASSY 91 FC, la Commission programme la rencontre le mercredi 1^{er} avril 2028 à 18h30, sous réserve de l'éclairage.



CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 7 MARS 2026

D3/B

Match n° 53723478 * VIRY CHATILLON ES 2 / LISSOIS FC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

3^{ème} avertissement et amende réglementaire à VIRY CHATILLON ES pour absence de la tablette.

La Commission donne match perdu par pénalité à VIRY CHATILLON ES 2 (-1 point, 0 but), LISSOIS FC 1 (3 points, 8 buts). (Art. 44.4 du RSG du DEF).

FMI NON PARVENUES DU 14 MARS 2026

D3/D

Match n° 53723767 * TROIS VALLEES-OLLAINVILLE ENT 1 / BALLANCOURT-ITTEVIL ENT 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D4/D

Match n° 54604814 * JEUNESSE ETAMPOISE 2 / BOISSY FC 91 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport du club recevant.

La Commission demande un rapport au club visiteur sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 mars 2026.

TI 72h du 14 mars 2026 à jouer à une date ultérieure

MORANGIS CHILLY FC 1 / BRUNOY FC 2 * D2/B

Demandes de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

ATHIS-MONS USO 1 / MASSY 91 FC 3 * D3/A du 28 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h00.

ST GERMAIN SAINTRY 1 / DOURDAN SPORTS 2 * D3/D du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

VIGNEUX FCO 3 / GRIGNY FOOTBALL 91 4 * D4/A du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h30.

DRAVEIL FC 2 / EVRY FC 4 * D4/C du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 13h30.

ETAMPES FC 2 / LISSOIS FC 2 * D4/C du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h45.

MENNECY CS 3 / BREUILLET FC 1 * D4/E du 28 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 15h45.



Demandes de changement d'horaire via Footclubs

MENNECY CS 1 / BRETIGNY FCS 3 * D2/A du 21 mars 2026

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission pour jouer à 15h45, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).

EVERY COURCOURONNES 1 / BALLANCOURT-ITTEVILLE ENT 1 * D3/D du 21 mars 2026

Demande d'EVERY COURCOURONNES.

Accord de la Commission pour jouer à 14h00, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).

Match n° 53723039 du 14 février 2026

WISSOUS FC 1 / PALAISEAU US 2 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de PALAISEAU US.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de PALAISEAU US 2.

Match n° 53723040 du 14 février 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / TREMPLIN FOOT 1 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de TREMPLIN FOOT.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de TREMPLIN FOOT 1.

La Commission demande à EPINAY ATHLETICO FC la composition de l'équipe pour sa réunion du 24 mars 2026.

Match n° 53723042 du 14 mars 2026

TREMPLIN FOOT 1 / WISSOUS FC 1 * D2/A

Demande de TREMPLIN FOOT de changement d'horaire via Footclubs, le 11 mars 2026 pour jouer à 16h00.

Accord de WISSOUS FC.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à TREMPLIN FOOT pour demande tardive.

Match n° 53723240 du 14 mars 2026

FLEURY 91 FC 3 / PARAY FC 1 * D2/B

Courriel de FLEURY 91 FC.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 24 mars 2026.

La Commission demande également aux deux clubs la composition des équipes pour sa réunion du 24 mars 2026.

Match n° 53722905 du 21 mars 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / ULIS CO 1 * D1

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 12h00.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 14h00.

Match n° 53723387 du 21 mars 2026

ETAMPES FC 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/A

Demande d'ETAMPES FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h30.



Sans l'accord du club adverse, la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure (plusieurs rencontres).

Match n° 53723245 du 21 mars 2026

VIGNEUX FCO 1 / FLEURY 91 FC 3 * D2/B

Demande de VIGNEUX FCO de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 15h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 16h30.

Match n° 54591613 du 21 mars 2026

TREMLIN FOOT 3 / RIS ORANGIS US 4 * D4/A

Demande de TREMLIN FOOT de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 16h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 15h30.

Match n° 54604091 du 21 mars 2026

VAL YERRES CROSNE 3 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D4/B

Demande de VAL YERRES CROSNE de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 14h00 au stade Pierre Mollet N°2 à YERRES (terrain synthétique).

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 12h00 au stade Léo Lagrange N°3 à YERRES (terrain synthétique).

CHAMPIONNAT U15

FMI NON PARVENUE DU 14 MARS 2026

D1

Match n° 53720309 * ULIS CO 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement de terrain via Footclubs

MNVDB FC 1 / EVRY FC 2 * D2 du 21 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Pedro Pauleta 2 (terrain synthétique).

Demandes de changement d'horaire via Footclubs

LINAS MONTLHERY ESA 1 / BRUNOY FC 1 * D1 du 21 mars 2026

Demande de LINAS MONTLHERY ESA.

Accord de la Commission pour jouer à 16h00, au vu du motif invoqué (match U13 Régionaux à 14h30).

MENNECY CS 1 / BREUILLET FC 1 * D2 du 21 mars 2026

Demande de MENNECY CS.

Accord de la Commission pour jouer à 15h45, au vu du motif invoqué (problème de vestiaires).



Match n° 53720290 remis au 7 mars 2026

BRUNOY FC 1 / VAL YERRES CROSNE 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à BRUNOY FC de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer en semaine avant le 4 avril 2026.

La Commission demande à BRUNOY de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

Match n° 53722682 du 21 mars 2026

FLEURY 91 FC 2 / MORANGIS CHILLY FC 1 * D2

Demande de FLEURY 91 FC de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 14h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 17h30.

Match n° 53720318 du 28 mars 2026

EPINAY ATHLETICO FC 1 / LINAS MONTLHERY ESA 1 * D1

Arrêté de fermeture de la Mairie d'EPINAY SOUS SENART.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 53720330 du 9 mai 2026

VAL YERRES CROSNE 1 / BRUNOY FC 1 * D1

Reprise du dossier.

Suite à une décision de la CDPME, la Commission demande à VAL YERRES CROSNE de trouver un terrain de repli neutre et situé en dehors des villes concernées, au-delà d'un périmètre de 15 kms, pour jouer le 9 mai 2026.

La Commission demande à VAL YERRES CROSNE de lui communiquer le nom du terrain de repli, accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations à transmettre au plus tôt au District.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2026

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match aux clubs recevant pour sa réunion du 24 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI :

Match n° 53719470 * WISSOUS FC 1 / LONGJUMEAU FC 1 * D2/A

Match n° 53720089 * JUVISY ACADEMIE 1 / ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 * D3/B

TI 72h du 15 mars 2026 à jouer à une date ultérieure

JEUNESSE ETAMPOISE 2 / DOURDAN SPORTS 2 * D4/D



TI 72h du 15 mars 2026 à jouer le 5 avril 2026
JEUNESSE ETAMPOISE 1 / MNVDB FC 2 * D4/A

Match à jouer le 3 mai 2026

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B remis du 5 avril 2026

Demandes de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 2 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/A du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Léo Lagrange N°3 à YERRES (terrain synthétique).

SOISY SUR SEINE AS 1 / JUVISY ACADEMIE 1 * D3/B du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).

Demandes de changement d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

PAYS LIMOURS ENT 1 / VIRY CHATILLON ES 2 * D3/A remis au 29 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h30 stade Maurice Buisson N°1 à BRIIS SOUS FORGES (terrain en herbe).

MONTGERON ES 2 / VILLEMOISSON FC 1 * D4/D du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00 stade du Cosec M. T. Eyquem 3 (terrain synthétique).

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

MONTGERON ES 1 / PALAISEAU US 2 * D2/B du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 14h00.

Demande de changement d'horaire via Footclubs

TREMLIN FOOT 2 / COURCOURONNES FC 1 * D4/A du 22 mars 2026

Demande de TREMLIN FOOT.

Accord de la Commission pour jouer à 15h00, au vu du motif invoqué (plusieurs rencontres), sur le terrain N°2 (terrain synthétique).

Match n° 53719226 du 25 janvier 2026

MENNECY CS 1 / LINAS MONTLHERY ESA 2 * D1

Reprise du dossier.

Courriel de MENNECY CS.

La Commission prend note de la composition de l'équipe de MENNECY CS 1.

Match n° 53719249 du 15 mars 2026

PALAISEAU US 1 / MENNECY CS 1 * D1

Demande de PALAISEAU US de changement d'horaire et de terrain via Footclubs, le 10 mars 2026 à 18h47 pour jouer à 17h00 au complexe sportif la Poupardière à VILLEJUST (terrain synthétique).

Accord de MENNECY CS.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à PALAISEAU US pour demande tardive.



Match n° 53720090 du 15 mars 2026

MORANGIS CHILLY FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 2 * D3/B

Courriel d'EPINAY SUR ORGE SC en date du vendredi 13 mars 2026 à 13h29 nous informant du forfait de son équipe pour cette rencontre.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe d'EPINAY SUR ORGE SC 2.

Amende réglementaire à EPINAY SUR ORGE SC.

Match n° 54582785 du 15 mars 2026

BOISSY FC 91 1 / VERT LE GRAND-ST VRAIN ENT 1 * D4/B

Demande de BOISSY FC 91 de changement d'horaire via Footclubs, le 10 mars 2026 à 19h27 pour jouer à 12h00.

Accord de VERT LE GRAND US.

Demande traitée par le Secrétariat.

Amende réglementaire à BOISSY FC 91 pour demande tardive.

Match n° 54584137 du 15 mars 2026

SUD ESSONNE 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1 * D4/D

Lecture FMI.

Courriel de SUD ESSONNE.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1 entraînant le forfait général.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 53719827 du 22 mars 2026

ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 1 / MASSY 91 FC 2 * D2/B

Demande d'ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE de changement d'horaire et de terrain via Footclubs pour jouer à 15h00 au stade François Faillu N°1 à EGLY (terrain en herbe).

Refus de MASSY 91 FC.

La Commission reporte la rencontre au 29 mars 2026, au vu du motif invoqué (deux rencontres à la même heure).

Match n° 54584136 du 15 mars 2026

JANVILLE LARDY ASL 1 / LISSOIS FC 1 * D4/D

Demande de JANVILLE LARDY ASL de changement d'horaire via Footclubs pour jouer à 11h30.

Sans l'accord du club adverse, la Commission maintient la rencontre à 13h00.

Match n° 54582773 remis au 5 avril 2026

BOISSY FC 91 1 / MASSY 91 FC 3 * D4/B

Courriel de BOISSY FC 91.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.



CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUES DU 15 MARS 2026

D2/A

Match n° 53718847 * BOUSSY-QUINCY FC 1 / VERRIERES LE BUISSON 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 24 mars 2026.

D3/B

Match n° 54706946 * ARPAJON-EGLY-LA NORVILLE 2/ VILLEMORISSON FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Demande de changement d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

DRAVEIL FC 1 / EPINAY SUR ORGE SC 1 * D2/B du 15 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer à 12h00.

Match n° 53718818 remis au 8 mars 2026

GRIGNY FOOTBALL 91 2 / RIS ORANGIS US 2 * D2/A

Reprise du dossier.

Courriel de GRIGNY FOOTBALL 91.

La Commission prend note de l'équipe de GRIGNY FOOTBALL 91 2.

La Commission demande un rapport à l'arbitre et au club visiteur sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre pour sa réunion du 24 mars 2026.

CHAMPIONNAT VETERANS

FMI NON PARVENUE DU 15 MARS 2026

D1

Match n° 53720309 * SAVIGNY FOOT CO 1 / BREUILLET FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 24 mars 2026, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

TI 72h du 15 mars 2026 à jouer le 26 avril 2026

FONTENAY LE VICOMTE 1 / AIGLE FERTOISE 3 * D3/B



Match à jouer le 5 avril 2026

SO VERTOIS 1 / PORT. SAINT MICHEL 1 * D3/C remis du 8 mars 2026

Demande de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 1 / VILLEMORISON FC 1 * D2/A du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Henri Hurt N°1 à CROSNE (terrain en herbe).

Match n° 53717785 du 15 mars 2026

DOURDAN SPORTS 1 / COUDRAYSIEN FC 1 * D3/B

Lecture FMI.

Courriels de COUDRAYSIEN FC et de DOURDAN SPORTS.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de l'équipe de COUDRAYSIEN FC 1.

Amende réglementaire à COUDRAYSIEN FC.

Match n° 53717877 du 15 mars 2026

SO VERTOIS 1 / BOUSSY-QUINCY FC 1

Lecture FMI.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe de BOUSSY-QUINCY FC 1.

Amende réglementaire à BOUSSY-QUINCY FC.

Match n° 53717793 du 22 mars 2026

DOURDAN SPORTS 1 / AIGLE FERTOISE 1 * D3/B

Demande de DOURDAN SPORTS de changement de date via Footclubs pour jouer le 5 avril 2026.

Refus d'AIGLE FERTOISE.

Refus de la Commission.

La Commission maintient la rencontre le 22 mars 2026.

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

Match n° 53717788 remis au 5 avril 2026

MASSY 91 FC 2 / PORT. RIS ORANGIS 1 * D3/B

Reprise du dossier.

Courriel des PORT. RIS ORANGIS demandant le changement de date.

Refus de la Commission, sans l'accord écrit de votre adversaire.

Nous vous demandons de faire votre demande via Footclubs.

+45 ANS

Demandes de changement de terrain via Footclubs

VAL YERRES CROSNE 4 / COUDRAYSIEN FC 4 * Poule D du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Léo Lagrange N°3 à YERRES (terrain synthétique).

SOISY SUR SEINE AS 5 / ST GERMAIN LES ARPAJON 4 * Poule F du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer au stade Georges Marchand (terrain stabilisé).



Demande de changement de date via Footclubs avec accord des deux clubs

OLLAINVILLE AS 4 / BONDOUFLE AMC 4 * Poule B du 22 mars 2026

Accord de la Commission pour jouer le 29 mars 2026 (deux matchs à la même heure).

Demande de changement de date, d'horaire et de terrain via Footclubs avec accord des deux clubs

ST MICHEL FC 91 4 / FLEURY 91 FC 4 * Poule A remis du 29 mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 25 mars 2026 à 20h30 au stade René Fayel (terrain synthétique), sous réserve de l'éclairage.

Match n° 54571115 du 22 mars 2026

VILLABE ETS 4 / WISSOUS FC 4 * Poule B

Arrêté de fermeture de la Mairie de VILLABE du stade du Bras de Fer.

La Commission reporte la rencontre à une date ultérieure.

Match n° 54572249 du 22 mars 2026

TOURNELLES CONCY 4 / VILLEMOISSON FC 4 * Poule E

Demande de TOURNELLES CONCY de changement de terrain via Footclubs pour jouer au stade Léo Lagrange N°3 (terrain synthétique).

Refus de la Commission.

Déjà une rencontre prévue pour VAL YERRES CROSNE à la même heure sur le terrain synthétique de Léo Lagrange.

La Commission maintient la rencontre sur le terrain en herbe.

+55 ANS

Demande de changement de date et d'horaire via Footclubs avec accord des deux clubs

JUVISY ACADEMIE 6 / PALAISEAU US 6 * Poule A du 15 mars 2026

Reprise du dossier.

Accord de la Commission pour jouer le 1^{er} avril 2026 à 20h30, sous réserve de l'éclairage.